
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 AVR 2024

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 24-00326 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Assistants des Services Touristiques et Hôteliers, session 2024.**

Ce sont :

ASSISTANTS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HÔTELIERS

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SANDWIDI DESIRE	238456	B12876310	28/06/78
2°	NABIE TUEVONI	345980	B8946897	31/12/91
3°	BAYILI OMER BELI	354586	B8893881	30/04/86
3°	KOUDA JEAN PAUL	371184	B14810076	31/12/86
3°	KABRE WENDZAMBNOMA GUILLAUME	354587	B7609406	31/12/98
6°	OUIYA ABDEL AZIZ	354590	B7652483	03/12/94
7°	COMPAORE SYLVAIN	343632	B11158819	31/12/89
8°	BARRO SOUMAILA	381725	B11804243	08/03/91
9°	LANKOANDE LAMOUSA	303855	B13464195	26/08/94
9°	RAMDE JACQUES	260461	B8076932	31/12/90

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

ASSISTANTS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HÔTELIERS

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon